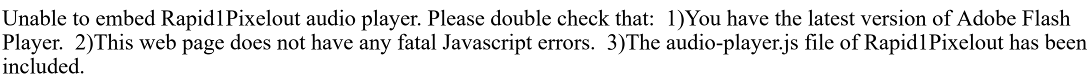
PEUT-ON RÉPONDRE AUX QUESTIONS EN TRANSMETTANT LES FATWAS DES SAVANTS ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prédication



Peut-on répondre aux questions en transmettant les fatwas des savants ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan


Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.




Télécharger | 1min 07

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Y a-t-il des conditions pour transmettre les fatwas pour celui qui répond aux questions religieuses en les transmettant aux autres ?

Réponse :

La première des choses à faire est de renvoyer le questionneur aux savants. Le questionneur ne doit pas attendre que quelqu'un lui transmette une fatwa, il doit lui même aller voir les savants ou les appeler, puis les interroger.

فَاسْأَلُوا أَهْلَ الذِّكْرِ إِنْ كُنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ

« Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas. »

Car dans la transmission, il peut y avoir des erreurs ou un manque de vérification. Il est également possible que la fatwa soit pour un cas autre [que celui du questionneur] et qu'elle soit utilisée dans une situation autre que la sienne.

Il ne faut donc transmettre les fatwas qu'en cas de besoin, s'il n'y a personne qui donne des fatwas et qu'il n'est pas possible d'appeler les gens de science. Dans ce cas là, tu mentionnes à celui qui a besoin ce que tu as entendu ou lu d'untel qui a fait une fatwa sur ce sujet. Et il faut qu'elle soit en concordance avec la situation du questionneur et que la personne de qui on transmet la fatwa soit de confiance en ce qui concerne sa science et sa religion.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com